



Date :

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS – COMPETITIONS DEPARTEMENTALES

Ces formulaires sont téléchargeables via www.fff.fr par un accès protégé nécessitant l'utilisation de votre code secret et de votre mot de passe. Cet accès est disponible dans le choix « Désignations ».

FRAIS DE DEPLACEMENT ARBITRES ET ARBITRES ASSISTANTS

N° de licence: _____ NOM arbitre : _____ Catégorie : _____

Compétition (catégorie) _____ N° du match : _____ Division/Poule : _____

Equipes en présence : _____ Contre : _____

MONTANT A PERCEVOIR

Indemnité de déplacement	Si plus de 50 km indiquer le kilométrage : _____ Pour les compétitions Futsal, indemnité unique de 46€ quelque soit le kilométrage	€
Indemnité d'équipement	Indiquer la catégorie : _____	€
TOTAL		€

MODALITES

Suite à l'Assemblée Générale du 16 octobre 2015, il a été décidé que les notes de frais seront réglées par le District.

La note de frais (originale) est à envoyer par l'arbitre au District **dès le lundi** par **courrier ou en PDF** à : comptabilite@essonne.fff.fr. Le double est à conserver par le club.

Le jour de la rencontre, au moment de la signature de la feuille de match, après le match, l'arbitre présente sa note de frais au dirigeant responsable du club recevant (ou demandeur) qui la visera.

Nom du club : _____

Nom et signature du dirigeant :

Date et signature de l'arbitre :



Date :

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS – COMPETITIONS DEPARTEMENTALES

Ces formulaires sont téléchargeables via www.fff.fr par un accès protégé nécessitant l'utilisation de votre code secret et de votre mot de passe. Cet accès est disponible dans le choix « Désignations ».

FRAIS DE DEPLACEMENT ARBITRES ET ARBITRES ASSISTANTS

N° de licence: _____ NOM arbitre : _____ Catégorie : _____

Compétition (catégorie) _____ N° du match : _____ Division/Poule : _____

Equipes en présence : _____ Contre : _____

MONTANT A PERCEVOIR

Indemnité de déplacement	Si plus de 50 km indiquer le kilométrage : _____ Pour les compétitions Futsal, indemnité unique de 46€ quelque soit le kilométrage	€
Indemnité d'équipement	Indiquer la catégorie : _____	€
TOTAL		€

MODALITES

Suite à l'Assemblée Générale du 16 octobre 2015, il a été décidé que les notes de frais seront réglées par le District.

La note de frais (originale) est à envoyer par l'arbitre au District **dès le lundi** par **courrier ou en PDF** à : comptabilite@essonne.fff.fr. Le double est à conserver par le club.

Le jour de la rencontre, au moment de la signature de la feuille de match, après le match, l'arbitre présente sa note de frais au dirigeant responsable du club recevant (ou demandeur) qui la visera.

Nom du club : _____

Nom et signature du dirigeant :

Date et signature de l'arbitre :



BAREME DES INDEMINITES

Indemnités de déplacement des officiels opérant pour le compte du District de l'Essonne De Football	€
Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50 km	46.00 €
Au-delà, à partir du 51 ^e Km	0.95 €
La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est viamichelin)	
Indemnité d'équipement et de documentation	
Pour les matchs Séniors et U19	30.00 €
Pour les matchs U16 et U17	25.00 €
Pour les matchs U14 et U15	20.00 €
Pour les matchs de Futsal	15.00 €

BAREME DES INDEMINITES

Indemnités de déplacement des officiels opérant pour le compte du District de l'Essonne De Football	€
Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50 km	46.00 €
Au-delà, à partir du 51 ^e Km	0.95 €
La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est viamichelin)	
Indemnité d'équipement et de documentation	
Pour les matchs Séniors et U19	30.00 €
Pour les matchs U16 et U17	25.00 €
Pour les matchs U14 et U15	20.00 €
Pour les matchs de Futsal	15.00 €



District de l'Essonne de Football

52, rue du Mesnil • CS 23009 • 91223 Cedex
Téléphone: 01 60 84 71 63 • Télécopie: 01 60 84 65 74 • e-mail: secretariat@essonne.fff.fr
Association déclarée sous le n° 02 897 du 23.10.80 • SIRET 321 304 248 00024 • NAF 9312Z



District de l'Essonne de Football

52, rue du Mesnil • CS 23009 • 91223 Cedex
Téléphone: 01 60 84 71 63 • Télécopie: 01 60 84 65 74 • e-mail: secretariat@essonne.fff.fr
Association déclarée sous le n° 02 897 du 23.10.80 • SIRET 321 304 248 00024 • NAF 9312Z